

22.466 - Initiative parlementaire

Pour lutter contre la discrimination pour l'accès au logement

(déposée le 29 septembre 2022 au Conseil national par le conseiller national Christian Dandrès)

1. Enjeux

L'initiative parlementaire a pour vocation de lutter contre les discriminations sur le marché locatif des personnes d'ascendance africaine, par la mise en place, à titre expérimental, d'une plateforme en ligne basée sur des candidatures anonymes.

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse recommandent de ne pas donner suite à cette initiative.

3. Motifs

L'égalité de traitement est garantie par la Constitution fédérale. Si les propriétaires et les régies ont le droit de choisir leurs locataires, ce choix doit respecter le principe de non-discrimination des personnes.

Comme tout contrat, le contrat de bail repose sur une relation juridique de confiance, librement consentie entre deux parties qui se connaissent et qui s'engagent l'une envers l'autre.

Les dossiers de candidature doivent souvent comprendre un extrait du registre des poursuites et un certificat de salaire. Vouloir anonymiser de tels documents officiels n'est guère réaliste. En fin de compte, au bout du processus de sélection, au moment de la prise de décision, l'identité des candidats sera de toute façon portée à la connaissance du bailleur.

C'est sur un plan global, dans l'ensemble de la société, que le racisme doit être combattu.

Lausanne, le 26 mai 2023

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Frédéric Dovat, secrétaire général de l'USPI Suisse, 058 796 33 71

Thomas Schaumberg, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI Suisse, 058 796 99 59

(Antenne fédérale FRI/USPI, Kapellenstrasse 14, Case postale, 3001 Berne)